

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BEAUMONTOIS EN PÉRIGORD DU 21 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un septembre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONTOIS EN PÉRIGORD, dûment convoqués par mail du 13 septembre 2023, se sont réunis salle du Conseil à Nojals-et-Clotte sous la présidence de Monsieur Jean-François PIBOYEU, Maire de BEAUMONTOIS EN PÉRIGORD.

Présents : Mesdames, Messieurs : PIBOYEU Jean-François, BAGES Eléonore, LIGNAC Michel, GENDREAU Marielle, LANDAT Sébastien, VITRAC Sabrina, WAN-KERKHOVE Sylvain, LANDAT Jean-Gilles, MICOINE Jean-Paul, ORTEGA Anthony, MARIN Cécile, ROLAND Virginie, MERCIER Vincent, FIORE Ingrid, ALIA Marie, LEJEUNE Jacqueline, CHOUIPE Laëtitia, DELPIT Paul, BOIREAU Maud, GRAVES Ghislaine, BIDOU Colette

Absents excusés : Messieurs : FLAYAC Bertrand, MORON Pascal

Secrétaire de séance, M. PIBOYEU propose Mme Cécile MARIN, qui accepte, et demande l'autorisation pour la présence de Mme Pauline CORDEAU, secrétaire administrative.

APPROBATION DU PV DE RÉUNION DU 29 JUIN 2023 :

Monsieur le Maire soumet au vote l'approbation dudit PV de réunion ; celui-ci est approuvé à l'unanimité des présents.

1) École – Petite Enfance

a) Point sur rentrée scolaire

M. le Maire donne la parole à Mme Marielle GENDREAU, Maire déléguée aux affaires scolaires. Mme GENDREAU informe les élus que les rentrées se sont bien passées. Les départs sont compensés par les arrivées, les effectifs sont en légère augmentation. L'école de Sainte-Sabine va bénéficier d'une seconde ATSEM à temps partiel pour accueillir au mieux les 31 élèves de petites et moyennes sections.

Mme GENDREAU informe le conseil qu'un nouveau principal est arrivé au collège, il s'agit de M. COSTE David.

b) rénovation énergétique bâtiments scolaires

M. le Maire informe les élus qu'un plan pour la rénovation énergétique des bâtiments scolaires a été annoncé par le Gouvernement. Au vu des diagnostics réalisés par le SDE24 sur nos deux établissements scolaires, la commune devra déposer des dossiers de demande de subventions pour bénéficier de ces aides.

2) Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne – modification des statuts

Monsieur le Maire explique à l'assemblée délibérante que le CRD de la Dordogne doit modifier ses statuts pour permettre à la ville de Périgueux (école municipale de musique de Périgueux) d'y adhérer.

Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité.

3) SDE 24 – Travaux d'éclairage public – déplacement foyer 0807 (Ste-Sabine)

La commune de Beaumontois en Périgord, adhérente au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne, a transféré sa compétence éclairage public.

Aujourd'hui, des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires concernant :

- Déplacement foyer 0807 – Sainte-Sabine

L'ensemble de l'opération est estimé à 3 091,16 € TTC.

Il convient de solliciter l'accord du conseil municipal sur le projet proposé par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne.

S'agissant de travaux de « Déplacement d'ouvrage à la demande de la commune » et en application du règlement d'intervention adopté le 14 décembre 2022, la participation de la commune s'élève à 80 % de la dépense HT, soit un montant estimé à 2 060,77 € HT.

Après contrôle des travaux, un décompte des sommes dues sera adressé par le SDE 24.

La dépense sera inscrite au budget de la commune.

Il vous est proposé d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le dossier qui lui est présenté,
- Demande au SDE 24 de réaliser les travaux au 4^{ème} trimestre 2023,
- S'engage à inscrire cette dépense au budget de la commune,
- S'engage à régler au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne les sommes dues à réception du décompte définitif des travaux et du titre de recette,
- Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

4) Photo club Beaumont

Monsieur le Maire explique à l'assemblée délibérante que l'association du Photo Club Beaumontois TRAIT D'UNION couvre tous les événements de la commune et prend les clichés pour le bulletin communal.

Pour cette prestation, M. le Maire propose à l'assemblée délibérante de leur octroyer une subvention exceptionnelle de 200 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 200 € à l'Association Photo Club Beaumontois TRAIT D'UNION et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

5) Comité des fêtes de Sainte-Sabine – subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire explique à l'assemblée délibérante que l'association Comité des Fêtes de Sainte-Sabine a demandé l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'avance de fonds concernant la fête du 14 juillet.

M. le Maire propose à l'assemblée délibérante de leur octroyer une subvention exceptionnelle de 100 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 100 € à l'Association Comité des Fêtes de Sainte-Sabine et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

6) Admission en non-valeur

Malgré les relances et les poursuites qu'il peut faire, le comptable public n'a pu recouvrir certaines créances et demande l'admission en non-valeur de certains titres. **Le montant s'élève à 767,67 €** et concerne neuf foyers.

A savoir :

- année 2016 : 76,00 €
- année 2017 : 138,00 €
- année 2018 : 533,67 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette proposition et autorise le Maire à passer cette somme en non-valeur à l'article 6541.

7) Vidéoprotection

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est toujours dans l'attente des devis demandés pour l'implantation de 13 points vidéo couvrant le territoire de Beaumont. A la réception de ces devis, une demande de subventions sera faite auprès de la DETR ainsi que du FIPD.

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

8) Construction de deux terrains de padel

Monsieur le Maire annonce au conseil municipal que la demande de subventions faite auprès de l'Agence Nationale du Sport concernant la création de deux terrains de padel a été refusée.

Cette demande sera renouvelée pour l'année 2023. M. le Maire rappelle qu'une demande d'aide financière avait également été déposée auprès de l'état dans le cadre de la DETR ainsi qu'au Département avec les contrats de projets communaux.

D'autre part, le Maire rappelle à l'assemblée qu'il y avait un projet de couverture photovoltaïque sur les terrains de tennis, malheureusement, après une étude de faisabilité réalisée par la SEM 24, la parcelle était trop étroite pour cette réalisation. Le Maire propose au Conseil d'étudier l'idée de créer un nouveau court de tennis couvert à côté des futurs terrains de padel.

Le Conseil Municipal valide cette proposition.

9) Comité Départemental d'Action Sociale – renouvellement adhésion

M. le Maire propose de renouveler de l'adhésion de la commune au Comité Départemental d'Action Sociale pour le personnel communal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le renouvellement de l'adhésion au CDAS.

10) Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne – Rapport d'activité 2022

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune de Beaumontois en Périgord doit délibérer sur le rapport d'activité 2022. Il rappelle que ce rapport est public et permet d'informer les usagers.

Il constate qu'il y a moins de perte d'eau et que le réseau n'est pas en si mauvais état. Le coût que représentent les travaux pour refaire les réseaux est énorme donc ils seront réalisés petit à petit.

Le Conseil Municipal valide le rapport à l'unanimité.

11) Clôture enquêtes publiques

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que quatre enquêtes publiques sont terminées :

a. Le Grand Mayne

Avis favorable du commissaire enquêteur pour l'acquisition du chemin rural « Le grand Mayne » par les consorts Veyssi.

b. Merle Bas

Avis favorable du commissaire enquêteur pour l'acquisition du chemin rural « Merle Bas » par M. MARGOTTIN Michel.

c. La Travade Ouest

Avis favorable du commissaire enquêteur pour l'acquisition du chemin rural « La Travade Ouest » par M. HEYRAUD Laurent sous réserve de passer une convention avec ENEDIS.

d. Jambard

Avis défavorable du commissaire enquêteur pour l'acquisition du chemin rural « Jambard » par M. GALLON.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la clôture de ces enquêtes.

12) Vente logement communal Sainte-Sabine – Born des Champs

M. le Maire donne la parole à M. LIGNAC Michel, maire délégué de Sainte-Sabine-Born.

M. LIGNAC informe le conseil que le locataire du logement communal situé à Born-des-Champs souhaite l'acquérir.

Une estimation a été faite et se situe entre 150 000 € et 160 000 € mais beaucoup de travaux sont à réaliser sur ce logement.

M. LIGNAC informe le conseil qu'un devis a été signé pour la réfection de la toiture pour 10 000 € et les travaux vont bientôt débuter.

La proposition d'achat du locataire est de 80 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal s'accorde sur un prix de vente à 90 000 €, soit 80 000 € plus les 10 000 € de réfection de la toiture.

13) Avancée projet médiathèque

M. le Maire informe le Conseil qu'une réunion avec la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) aura lieu la semaine prochaine.

Une étude « structure » a été faite à la Maison du Pays pour savoir si ce bâtiment pouvait supporter les charges des étagères et des livres.

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

La séance est levée à 20 heures 00 minutes.